

[Texte]

services generally, not just cellular. We expect that early in the next decade about half the calls will have part of them over a wireless link. What you committee members are looking at here today, in our view, is very, very important. It's going to decide on the level of privacy afforded to close to half the calls that are going on in any business day in Canada. It's a very significant issue. It's grown from a specialty service to a very broad-based and even more broad-based service.

We see that Bill C-109 is a good first step. It's part of the answer. But what we have to do and what we're suggesting to you is that legislation has to work in coordination with technology, with information, with industry initiatives and with government initiatives. I will give you a bit of insight into my thoughts on that point.

A wiser man than I has said that politics is the art of the possible. Certainly what we're dealing with here today, talking about radio technology, we have to be very cognizant of the fact that we are again dealing with the art of the possible. There are technical limitations that mean that you can't have a totally secure. . . There are always ways to get around the better mousetraps.

What we have to deal with, in my view, is looking at solutions that provide a series of protections to protect the core value, which I submit should be the privacy of the person using the cellular phone. That should be the core value. What we're submitting is that there should be a series of protections built around that either by government or by industry.

I mentioned technology and there was a discussion earlier with Mr. Phillips of the ongoing conversion from analog technology to digital technology. The discussion was quite on the point. If somebody has a scanner today and listens in to an analog channel they hear a clear voice. If they were to listen in to a new digital channel, they would hear a series of beeps, unintelligible beeps. Digital conversion is not a complete cure. I would expect that over time there will be digital scanners. The same kind of decoding equipment in a telephone set can be put into a scanner, and over time there will presumably be digital scanners. So a conversion to digital, even though it is a higher level of sophistication, a higher level of privacy put forth at considerable research and development and other expenses, does not get us all the way home. That's why we've taken a number of steps to inform customers of the limitations of radio technology.

In the package we presented you'll see just one example of a billing insert that Bell Mobility Cellular sent to its customers back last November to let customers know that this is a radio telephone. Be careful; don't give out your credit card numbers. There are devices that provide encryption, but it is a radio-based service.

We see that the elements in C-109 provide good first steps. But we also think other steps should be taken. We are recommending two steps. One is an issue you have already discussed here today, and that's the issue of scanners. We're

[Traduction]

sans fil, en général, non pas simplement du service cellulaire. Nous prévoyons qu'au début de la prochaine décennie, environ la moitié des communications vocales se feront, du moins à une extrémité, à l'aide d'appareils sans fil. Nous estimons donc que la question que vous examinez aujourd'hui revêt une importance capitale. Vous allez décider du degré de protection de la vie privée qui sera offert pour près de la moitié des appels faits chaque jour au Canada. C'est très important. Ce service n'est plus un service spécialisé, mais bien un service de plus en plus généralisé.

Nous pensons que le projet de loi C-109 est un pas dans la bonne direction et qu'il fournit un élément de réponse. Mais ce qu'il faut, et ce que nous vous suggérons, c'est que l'on prenne d'autres mesures dans le même sens sur le plan de la technologie, de l'information, des initiatives des compagnies offrant ce service et des initiatives gouvernementales. Je vais vous expliquer un peu ce que j'entends par là.

Un plus sage que moi a dit que la politique était l'art du possible. Il est certain que ce dont nous nous occupons ici aujourd'hui, la technologie de la radio, relève aussi de l'art du possible. Il y a des limites techniques aux possibilités en matière de protection. . . Il y aura toujours des moyens de contourner les meilleurs dispositifs.

Nous devons donc essayer de trouver des solutions qui offrent une série de protections pour ce qui me semble le plus important, à savoir la vie privée de la personne qui utilise le téléphone cellulaire. Ce devrait être l'essentiel. Nous estimons que certaines mesures devraient être prises dans ce sens soit par le gouvernement, soit par les entreprises offrant ces services.

J'ai parlé de technologie, et vous avez discuté tout à l'heure avec M. Phillips de la transition actuelle entre la technologie analogique et la technologie numérique. C'était tout à fait approprié. Si quelqu'un a aujourd'hui un balayeur et écoute un appel acheminé par des voies analogiques, la voix est claire. S'il s'agissait de voies numériques, il entendrait une série de tonalités inintelligibles. La conversion numérique n'est toutefois pas la solution à tous les problèmes. Je suppose qu'il y aura un beau jour des balayeurs numériques. Le genre de dispositif de déchiffrement qui existe dans un appareil téléphonique peut être mis dans un balayeur, et il y aura probablement un beau jour des balayeurs numériques. Donc, la conversion à la technologie numérique, même si cette technologie est plus perfectionnée, même si elle offre un degré de protection supérieur à la suite de travaux de recherche et de développement considérables et d'autres dépenses, ne règlera pas le problème une fois pour toutes. C'est la raison pour laquelle nous avons pris un certain nombre de mesures pour informer nos clients des limites de la technologie de la radio.

Dans le document que nous vous avons apporté, vous verrez un exemple d'un encart que Bell Mobilité Cellulaire a envoyé à ses clients en novembre dernier afin de leur expliquer qu'il s'agit d'un radiotéléphone. Soyez prudent, ne donnez pas vos numéros de cartes de crédit. Il y a des dispositifs qui offrent un chiffrement, mais c'est essentiellement un service radio.

Nous estimons que les éléments du projet de loi C-109 représentent quelques pas dans le bon sens. Nous pensons toutefois que d'autres mesures devraient être prises. Nous en recommandons deux. D'une part, une question dont vous avez